

Musée canadien de l'immigration du Quai 21
Plan d'accessibilité
2026-2028

Musée canadien de l'immigration du Quai 21 : Plan d'accessibilité 2026-2028, décembre 2025.

© Sa Majesté le Roi du Canada 2025

Le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 s'engage à créer un Canada sans obstacles d'ici 2040.

Cette information est aussi disponible [en ligne](#). Pour demander ce document dans un autre format, par exemple en gros caractères, en fichier audio, en braille ou en texte électronique, veuillez communiquer avec Ashley MacPherson, vice-présidente des opérations à accessibilite@quai21.ca ou composez le 1-902-425-7770 poste 295.

Pour nous envoyer vos commentaires, veuillez [communiquer avec nous en ligne](#), composer le 1-902-425-7770 poste 295, ou envoyer un courriel à Ashley MacPherson à accessibilite@quai21.ca.

Table des matières

Généralités.....	4
Formats alternatifs.....	4
Contactez-nous	5
Déclaration d'accessibilité	6
Message de bienvenue	7
Sommaire exécutif.....	9
Consultations	10
Méthodes de consultation.....	10
Processus formel de rétroaction.....	10
Réunions en personne	10
Sondages en personne.....	11
Groupe de discussion en ligne	13
Sondages auprès des visiteurs	14
Expérience vécue	15
Emploi	16
Environnement bâti	18
Technologies de l'information et de communication (TIC)	19
Communication, autre que les TIC.....	21
Acquisition de biens, de services et d'installations	23
Conception et prestation de programmes et de services.....	25
Transport.....	28
Conclusion.....	29
Processus de rétroaction	30
Commentaires anonymes	31
Glossaire.....	31

Généralités

Le présent rapport est le deuxième plan d'accessibilité du Musée canadien de l'immigration du Quai 21. Nous publions un plan pour nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) (LCA) et du [Règlement canadien sur l'accessibilité](#) (RCA).

Le Musée a consulté de nombreuses personnes pour élaborer son deuxième plan d'accessibilité. Nous nous sommes entretenus avec notre personnel, nos bénévoles, nos administrateurs et des parties prenantes, y compris des personnes en situation de handicap. Nous nous engageons à « Rien sans nous ».

Des renseignements sur l'accessibilité du Musée, notre Plan d'accessibilité et une description de notre processus de rétroaction se trouvent sur notre [site Web](#).

Formats alternatifs

Vous pouvez utiliser les coordonnées indiquées ci-dessous pour nous demander une copie de notre plan d'accessibilité et des formats alternatifs. Les formats alternatifs sont les suivants : format imprimé, format à gros caractères, format braille, fichier audio ou format électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes en situation de handicap. Pour demander des formats alternatifs de ce rapport, veuillez communiquer avec Ashley MacPherson, vice-présidente des opérations :

- Formulaire de rétroaction sur l'accessibilité en ligne :
<https://quai21.ca/plan-daccessibilite-et-le-processus-de-retroaction/formulaire-de-retroaction-sur-laccessibilite>
- Par téléphone : 1-902-425-7770 poste 295 Il s'agit d'un numéro de téléphone dédié à la rétroaction sur l'accessibilité.
- Par courriel : accessibilite@quai21.ca
- Par courrier :
Musée canadien de l'immigration du Quai 21
201-1099, chemin Marginal
Halifax (Nouvelle-Écosse), Canada
B3H 4P7
- Le service de relais vidéo est disponible à l'adresse suivante :
<https://srvcanadavrs.ca/fr/>

Nous accuserons réception de votre commentaire dans les plus brefs délais. L'accusé de réception se fera, dans la mesure du possible, dans le même format que celui dans lequel la rétroaction a été envoyée. Un accusé de réception des commentaires envoyés par le formulaire en ligne sera envoyé par courriel dans les 5 jours ouvrables. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre jusqu'à 15 jours ouvrables. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours ouvrables.

Toute rétroaction sera reçue par Ashley MacPherson, vice-présidente des opérations et sera partagée avec les gestionnaires ou avec le Groupe des champions de l'accessibilité, le cas échéant.

[Contactez-nous](#)

Vous pouvez communiquer avec nous pour demander une copie de notre plan d'accessibilité et une description de notre processus de rétroaction. Vous pouvez demander des formats alternatifs : format imprimé, format à gros caractères, format braille, fichier audio ou format électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes en situation de handicap. La personne désignée au Musée pour recevoir la rétroaction est Ashley MacPherson, vice-présidente des opérations.

Vous pouvez communiquer avec nous par courriel, par téléphone ou par courrier en utilisant les coordonnées ci-dessous.

- Par téléphone : 1-902-425-7770 poste 295 Il s'agit d'un numéro de téléphone dédié à la rétroaction sur l'accessibilité.
- Par courriel : accessibilite@quai21.ca; il s'agit d'une adresse courriel réservée aux questions d'accessibilité.
- Par notre formulaire de rétroaction sur l'accessibilité en ligne :
<https://quai21.ca/plan-daccessibilite-et-le-processus-de-retroaction/formulaire-de-retroaction-sur-laccessibilite>
- Par les médias sociaux :
@Canadian Museum of Immigration/ Musée canadien de l'immigration
- Par courrier :
Musée canadien de l'immigration du Quai 21
À l'attention de : Ashley MacPherson
201-1099, chemin Marginal

Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada
B3H 4P7

Nous vous fournirons une réponse dès que possible. Nous répondrons aux demandes envoyées par notre formulaire en ligne dans un délai de 5 jours ouvrables. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre jusqu'à 15 jours ouvrables. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours ouvrables.

Déclaration d'accessibilité

Notre Musée s'adresse à tous. Nous sommes respectueux et accueillants. Nous nous concentrons sur l'inclusion des personnes. Nous construisons des espaces accessibles. Nous nous efforçons de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Nous nous efforçons d'offrir :

- un lieu de travail sans obstacle;
- un site sécuritaire et accessible;
- des sites Web faciles à utiliser;
- des expositions, programmes et services accessibles.

Nous ne cesserons jamais de travailler sur ces objectifs.

Message de bienvenue

Vous lisez actuellement notre deuxième plan d'accessibilité. Il s'appuie sur ce que nous avons appris auprès des visiteurs, du personnel, des bénévoles et des partenaires communautaires lors de l'exécution de notre premier plan. Nous continuerons à écouter, à agir et à rendre compte de nos progrès chaque année.

Dans ce plan, nos principaux objectifs sont les suivants :

Emploi :

- Assurer une formation annuelle à l'accessibilité pour l'ensemble du personnel et des bénévoles. Cela comprend l'inclusion des personnes en situation de handicap, la communication respectueuse, les plateformes numériques et les manières d'offrir de l'aide.
- Inclure des objectifs d'accessibilité dans les plans de rendement annuels du personnel.

Bâtiment communautaire :

- Continuer à renforcer le groupe de travail des champions de l'accessibilité. Ce groupe participe aux décisions. Il organise des réunions trimestrielles et fournit des mises à jour régulières à l'équipe de la haute direction.
- Concevoir des expositions et des programmes en collaboration avec des partenaires communautaires.
- Encourager la rétroaction. Nous répondrons dans un langage clair.
- Développer les partenariats avec les organisations locales et nationales de personnes en situation de handicap. Nous travaillerons avec la communauté pour réduire les obstacles au Musée.

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) :

- Utiliser l'IA pour améliorer l'accès et non pour le compliquer.
- Respecter les règles et les pratiques exemplaires du gouvernement du Canada pour une utilisation sûre et éthique de l'IA.
- Veiller à ce que les personnes examinent toujours le contenu généré par l'IA avant de le publier ou de l'utiliser.

Comment nous mesurerons les progrès accomplis :

- Publier chaque année un rapport d'avancement succinct, rédigé dans un langage clair.
- Faire le suivi des objectifs, comme les formations réussies, le nombre de programmes accessibles et les délais de réaction face aux commentaires.
- Rendre compte de ce qui a bien fonctionné, de ce qui n'a pas fonctionné et de ce que nous changerons par la suite.

Nous avons hâte de partager nos progrès avec vous.

Merci infiniment,



Ashley MacPherson

Sommaire exécutif

Le présent plan énonce les objectifs du Musée pour les trois prochaines années. Chaque objectif est une action. Les actions visent à réduire ou à supprimer les obstacles à l'accessibilité.

Nous sommes tous responsables de l'exécution de ce plan. L'équipe du Musée est dirigée par le groupe de travail des champions de l'accessibilité. Ce groupe se réunit tous les trimestres pour examiner nos objectifs. Nous travaillons tous ensemble pour atteindre nos objectifs.

Les actions prévues pour les trois prochaines années sont les suivantes :

- 2 actions relatives à l'environnement bâti, tirées de notre plan précédent. Au moment de la publication du présent rapport, deux de nos actions n'étaient pas encore achevées. Les deux actions en cours sont le remplacement de l'ascenseur et l'ajout d'un revêtement de sol tactile. Nous achèverons ces actions d'ici avril 2026.
- 42 actions continues tirées de notre plan précédent. Nous avons identifié des actions utiles à long terme. Nous continuerons ces actions.
- 32 nouvelles actions : Nous avons identifié 32 obstacles à l'accessibilité sur lesquels nous travaillerons au cours des trois prochaines années.

En plus des actions en cours, nos 32 nouvelles actions sont les suivantes :

- 6 actions dans le domaine de l'emploi.
- 8 actions dans le domaine de l'environnement bâti.
- 4 actions dans le domaine des technologies de l'information et de communication (TIC).
- 6 actions dans le domaine des communications (autres que les TIC).
- 3 actions dans le domaine de l'acquisition de biens, de services et d'installations.
- 28 actions dans le domaine de la conception et prestation de programmes et de services.
- 4 actions dans le domaine du transport.

Notre plan est façonné par la consultation, les rétroactions, la formation et les apprentissages partagés de notre personnel, de nos bénévoles et de nos parties prenantes.

Consultations

Le Musée s'engage à « Rien sans nous ». Nous nous sommes entretenus avec le personnel, les bénévoles et les parties prenantes, y compris les personnes handicapées, pour rédiger le présent Plan d'accessibilité.

Méthodes de consultation

Nous avons demandé aux gens de formuler des commentaires concernant les obstacles au Musée en répondant à des questions spécifiques et ouvertes.

Nous avons demandé une rétroaction par l'entremise de :

- un processus formel de rétroaction
- des réunions en personne avec le personnel et les bénévoles;
- des sondages en personne auprès des visiteurs;
- des sondages par groupe de discussion en ligne auprès de personnes issues de la communauté locale;
- des sondages sur les expositions; et
- des signalements de personnes ayant une expérience vécue.

Processus formel de rétroaction

Nous encourageons les gens à nous faire part de leurs commentaires sur notre site Web : <https://quai21.ca/plan-daccessibilite-et-le-processus-de-retroaction/formulaire-de-retroaction-sur-laccessibilite>

Nous n'avons pas reçu de commentaires sur le présent plan dans le cadre de notre processus formel de rétroaction.

Réunions en personne

Les champions de l'accessibilité se sont réunis tous les trimestres pour passer nos actions en revue. Nous nous sommes également réunis pour parler des nouvelles barrières du Musée.

Les champions de l'accessibilité ont rencontré le personnel, les bénévoles et l'équipe de direction pour connaître les obstacles à l'accessibilité au Musée. Ils ont posé trois questions ouvertes :

Les champions de l'accessibilité ont rencontré les responsables pour leur poser des questions spécifiques sur les obstacles à l'accessibilité. Ils ont posé trois questions ouvertes :

1. Parmi les initiatives et projets d'accessibilité déjà menés à bien par le Musée, quels sont ceux qui ont eu le plus d'impact sur votre service? Voyez-vous des possibilités d'améliorer ces initiatives?
2. Au sein de votre service, quels sont les projets ou initiatives qui, selon vous, pourraient améliorer l'accessibilité pour le personnel et les bénévoles?
3. Au sein de votre service, quels sont les projets ou initiatives qui, selon vous, pourraient améliorer l'accessibilité pour les visiteurs âgés et les visiteurs atteints de troubles du spectre de l'autisme?

Nous avons recueilli les réactions à ces questions. Nous avons organisé les commentaires de rétroaction en fonction des piliers de l'accessibilité. Nous avons examiné les obstacles identifiés. Nous avons discuté des obstacles qui pourraient être abordés dans le cadre du présent plan. Les obstacles qui pourraient être levés au cours des trois prochaines années sont inclus dans le présent plan. Les obstacles qui exigent des recherches et une planification supplémentaires ne sont pas inclus dans le présent plan.

La plupart des personnes interrogées ont déclaré qu'elles souhaitaient des possibilités d'apprentissage supplémentaires. Dans le cadre de ce plan, nous nous concentrerons sur les possibilités de formation pour le personnel et les bénévoles.

Sondages en personne

Tous les étés, nous engageons une entreprise pour demander aux visiteurs ce qu'ils pensaient de leur expérience au Musée par l'entremise d'un sondage. L'entreprise recueille environ 500 réponses au sondage chaque année. Dans le sondage, nous posons deux questions liées à l'accessibilité :

1. Dans l'ensemble, comment évaluez-vous le Musée canadien de l'immigration en termes de facilité d'accès et d'absence d'obstacles vous empêchant de vivre pleinement l'expérience et de participer à tout ce que le Musée peut offrir? (C'est-à-dire : voir, entendre et interagir avec les objets exposés, se déplacer à l'intérieur du Musée, etc.) En termes d'accessibilité, vous estimez que le Musée est... :

- 01 Très mal
02 Mal
03 Moyennement
04 Bien
05 Très bien
2. Quel(s) obstacle(s) spécifique(s) à l'accessibilité avez-vous rencontré(s), vous ou un membre de votre groupe, au Musée? Veuillez sélectionner autant de réponses que nécessaire.
- Obstacle physique (p. ex., capacité à se déplacer dans le Musée, à accéder au contenu, etc.)
 - Obstacle sensoriel (p. ex., sensibilité aux sons/lumières/odeurs, absence de langage des signes, de descriptions audio, etc.)
 - Obstacles liés à l'attitude (p. ex., présomptions des membres du personnel à votre sujet)
 - Obstacles sociaux (p. ex., interactions avec le personnel, avec les autres visiteurs)
 - Je n'ai/nous n'avons rencontré aucun obstacle aujourd'hui
 - Autre (veuillez préciser)
 - Je préfère ne pas répondre

Les réponses à ces questions nous aident à identifier les obstacles et à prioriser les actions. Dans notre sondage le plus récent, 480/505 personnes, soit 95 % des répondants, ont déclaré qu'elles qualifiaient le Musée de « bon ou excellent ». 20/505 personnes, soit 4 %, ont déclaré que le Musée était « moyen ». Personne n'a dit que le Musée était mauvais.

23/505 personnes, soit 5 %, ont déclaré avoir rencontré des obstacles au Musée. Les obstacles sensoriels étaient les plus fréquents. Les obstacles sensoriels seront notamment abordés comme suit :

- créer un sentier permettant aux personnes d'éviter la lumière et le bruit liés à l'exposition sur les Contributions.
- revoir et mettre à jour l'éclairage lorsqu'il y a des ombres dans les espaces d'exposition et les espaces publics.

- tester et développer des capacités d'impression 3D pour des expériences accessibles telles que des reproductions d'artéfacts.

D'autres mesures sont énumérées sous chaque rubrique relative à l'accessibilité.

Nous prévoyons également de poser ces mêmes questions en 2026, 2027 et 2028.

Groupe de discussion en ligne

Tous les deux ans, nous engageons une entreprise pour demander aux membres de la communauté locale ce qu'ils pensent du Musée. Nous demandons :

1. Avez-vous connaissance d'obstacles à l'accessibilité au Musée canadien de l'immigration qui empêchent les visiteurs de profiter pleinement de tout ce que le Musée a à offrir? Nous posons ici des questions sur des éléments comme la capacité de se déplacer dans le Musée, la capacité à voir, à entendre et à interagir avec les expositions, les limitations de la signalisation, etc. Choisir une seule réponse :
 - Oui, il existe des obstacles qui pourraient être supprimés/améliorés en termes d'accessibilité.
 - Non, je n'ai pas eu connaissance d'obstacles qui pourraient être supprimés/améliorés en termes d'accessibilité.
2. Quels obstacles d'accessibilité pouvez-vous identifier au Musée? Choisir toutes les réponses pertinentes :
 - Le Musée est bruyant par endroits
 - Les explications écrites ou dactylographiées des objets exposés sont trop petites par endroits
 - Il est difficile de se déplacer dans le Musée
 - L'organisation des étages du Musée est déroutante
 - La signalisation devrait être améliorée
 - Autre (veuillez préciser)

L'année dernière, 373/400, soit 93 % des personnes, n'ont pas identifié d'obstacle au Musée. 28/400, soit 7 % des personnes, ont identifié des obstacles au Musée.

Les réponses les plus fréquentes sont les suivantes :

- 11/28 personnes ont déclaré que la signalisation devrait être améliorée.

- 10/28 personnes ont affirmé que les explications écrites ou dactylographiées des objets exposés sont trop petites par endroits.

Nous avons examiné la rétroaction. Voici quelques-unes de nos actions :

- Mettre à jour de la signalisation de notre porte principale pour la rendre moins confuse.
- Mettre à jour le document de travail sur l'accessibilité des expositions en fonction des normes d'accessibilité les plus récentes.

D'autres mesures sont énumérées sous chaque rubrique relative à l'accessibilité.

Nous prévoyons de poser ces mêmes questions en 2027.

Sondages auprès des visiteurs

Nous demandons aux visiteurs de nous faire part de leurs commentaires par l'entremise de sondages dans nos expositions. Lors de la présentation de notre exposition temporaire, *à la table : le goût de l'immigration*, nous avons interrogé nos visiteurs sur l'accessibilité. Nous avons posé une question sur l'accessibilité :

1. Dans l'ensemble, comment évaluez-vous cette exposition en termes de facilité d'accès et d'absence d'obstacles vous empêchant de profiter pleinement de l'exposition (c.-à-d., voir, entendre, interagir avec les expositions, etc.)? En termes d'accessibilité, vous estimez que le Musée est :

- 01 très mal
- 02 mal
- 03 moyen
- 04 bien
- 05 très bien

Veuillez nous faire part des obstacles que vous avez rencontrés lors de votre visite de cette exposition.

Le sondage n'est pas encore terminé. Jusqu'à présent, la plupart des gens n'ont pas exprimé d'inquiétudes. Voici quelques-uns des commentaires que nous avons reçus :

- Plus d'options pour les personnes malvoyantes.

- Un éclairage plus précis des expositions pour aider les personnes malvoyantes.
- Un accès non numérique au contenu des codes QR. Actuellement, les visiteurs peuvent accéder au contenu QR sur leurs appareils personnels ou emprunter un appareil au Musée. Le contenu des codes QR n'est pas facilement disponible sous forme imprimée.
- Commandes audio et atténuation du son entre les expositions.
- Mise à jour de deux éléments interactifs pour en faciliter l'utilisation, notamment par un placement plus bas et une conception simplifiée.
- Besoin de places assises supplémentaires.

Nous tiendrons compte de ces commentaires et, dans la mesure du possible, nous apporterons des modifications à l'exposition avant qu'elle ne soit présentée à une autre organisation hôte. Nous ferons également part de nos observations aux organismes d'accueil afin de les aider à adapter l'agencement, les volumes et les niveaux d'éclairage de leurs galeries.

À l'avenir, lorsque nous concevrons une nouvelle exposition, nous poserons au moins une question sur l'accessibilité.

Expérience vécue

Nous avons demandé des conseils (services de consultation) pour chaque projet. Nous avons payé pour des services de consultation. Le présent plan d'accessibilité inclut les obstacles identifiés par la Fondation Rick Hansen, l'Institut national canadien pour les aveugles, Autism Nova Scotia et Left Turn Right Turn.

Nous prévoyons de demander des services de consultation dans le cadre des piliers suivants :

1. Environnement bâti : Espace calme dédié
2. Conception et prestation de programmes et de services Développement des programmes
3. Technologies de l'information et de communication : Test de NaviLens
4. Emploi : Formation annuelle du personnel et des bénévoles

Emploi

Nous donnons à chaque personne une chance équitable de travailler au Musée. Nous veillons à ce que le personnel et les bénévoles connaissent nos politiques et sachent où trouver des aides pour les personnes en situation de handicap. Nous nous efforçons de créer un lieu de travail inclusif parce que cela nous aide à recruter, à garder et à promouvoir des employés de qualité.

Obstacles dans le domaine de l'emploi

Grâce aux commentaires du personnel et des bénévoles, nous avons identifié les obstacles suivants à l'accessibilité de l'emploi :

- Les connaissances du personnel et des bénévoles au sujet des services d'accessibilité du Musée;
- Les connaissances du personnel et des bénévoles quant au travail avec les personnes en situation de handicap;
- Les connaissances du personnel et des bénévoles en matière de handicaps invisibles; et
- La compréhension par le personnel de notre processus d'adaptation.

Actions en cours dans le domaine de l'emploi

Dans notre premier plan d'accessibilité, le personnel et les bénévoles nous ont parlé des obstacles à l'emploi. Nous nous sommes concentrés sur les mesures à prendre pour y remédier. Nous continuerons à mettre les mesures réussies en œuvre et à les inclure dans notre plan chaque année.

1. Continuer à supprimer les obstacles dans les descriptions d'emploi. Nous utiliserons un langage inclusif et une technologie de suivi de l'accessibilité dans les documents Word et PDF.
2. Continuer à établir des relations avec la communauté des personnes en situation de handicap. Nous participerons chaque année à au moins deux événements organisés par la communauté des personnes en situation de handicap.
3. Continuer à encourager les gens à postuler au Musée.
4. Offrir des formations en ligne et en personne.
5. Former les gestionnaires sur l'embauche et sur la gestion des employés en situation de handicap.

6. Continuer à utiliser des documents accessibles lors d'événements externes. Par exemple, le Musée diffusera son bulletin de nouvelles lors d'événements externes tels que des salons de bénévoles et des salons de l'emploi, avec un lien sous forme de code QR. Le bulletin de nouvelles contient des codes qui fonctionnent avec le logiciel NaviLens pour donner accès à des renseignements supplémentaires.
7. Continuer à inclure l'accessibilité dans les plans de performance.
8. Continuer à nous assurer que notre groupe de champions en accessibilité est actif et impliqué au niveau de la prise de décision grâce à des réunions trimestrielles avec l'équipe de direction et des mises à jour régulières.
9. Proposer des formations et des ressources en matière d'ergonomie.
10. Organiser chaque année une réunion du personnel sur l'accessibilité.

Actions relatives au domaine de l'emploi pour 2026

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2026, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Devenir entreprise membre Sunflower. Hidden Disabilities Sunflower est un programme dans le cadre duquel les personnes souffrant de handicaps invisibles portent un symbole de tournesol (souvent sur un cordon) pour signaler discrètement qu'elles peuvent avoir besoin de plus de temps, d'aide ou de compréhension de la part d'un personnel qualifié.
2. Organiser une présentation de l'expérience vécue avec le personnel et les bénévoles.

Actions relatives au domaine de l'emploi pour 2027

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2027, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Renouveler notre adhésion en tant qu'entreprise membre Sunflower.
2. Organiser une présentation de l'expérience vécue avec le personnel et les bénévoles.

Actions relatives au domaine de l'emploi pour 2028

En plus des actions en cours susmentionnées, en 2028, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Renouveler notre adhésion en tant qu'entreprise membre Sunflower.
2. Organiser une présentation de l'expérience vécue avec le personnel et les bénévoles.

Environnement bâti

Notre bâtiment est un lieu historique national. Il a presque 100 ans. Nous louons notre espace à l'Autorité portuaire d'Halifax (APH). En 2021, le Musée a été certifié par la Fondation Rick Hansen. La certification expire en 2025.

Le Musée n'a qu'une seule entrée publique. L'entrée publique se trouve à côté d'un stationnement public. Il y a des places de stationnement accessibles dans le stationnement. Nos bureaux sont situés à côté d'un stationnement public. Nous pouvons utiliser des escaliers ou des ascenseurs pour accéder à nos bureaux.

Obstacles dans le domaine de l'environnement bâti

Grâce aux commentaires du personnel, des bénévoles et de la communauté, nous avons identifié les obstacles suivants dans le domaine de l'environnement bâti :

- L'ascenseur public ne présente pas de contraste de couleur entre le sol et les murs;
- L'exposition des Contributions est très bruyante et lumineuse;
- La main courante de la rampe d'accès à la billetterie n'est pas facile à utiliser;
- Il n'y a pas d'espace tranquille pour le public; et
- L'éclairage et les ombres rendent difficile la visibilité des expositions et des espaces publics.

Actions en cours dans le domaine de l'environnement bâti

Dans notre premier plan d'accessibilité, le personnel, les bénévoles et la communauté nous ont fait part des obstacles dans le domaine de l'environnement bâti. Nous nous sommes concentrés sur les mesures à prendre pour y remédier. Deux actions, c'est-à-dire le remplacement de l'ascenseur et le revêtement de sol tactile, sont toujours en cours. Nous prévoyons ce qui suit :

1. Remplacer l'ascenseur;
2. Installer un revêtement de sol tactile; et

3. Revoir et moderniser l'éclairage des expositions et des espaces publics lorsque l'aménagement actuel produit des ombres.

Actions relatives à l'environnement bâti pour 2026

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2026, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Recertifier le Musée auprès de la Fondation Rick Hansen;
2. Ajouter un contraste de couleur entre le sol et les murs dans le nouvel ascenseur;
3. Créer un chemin pour éviter la lumière et le bruit de l'exposition sur les Contributions.

Actions relatives à l'environnement bâti pour 2027

En 2027, nous prévoyons ce qui suit :

1. Revoir et moderniser l'éclairage des expositions et des espaces publics lorsque l'aménagement actuel produit des ombres;
2. Travailler avec les gens pour concevoir une meilleure main courante pour la rampe d'accès à la billetterie; et
3. Travailler avec les gens pour concevoir un espace tranquille dédié au public.

Actions relatives à l'environnement bâti pour 2028

En 2028, nous prévoyons ce qui suit :

1. Modifier la main courante sur la rampe d'accès à la billetterie pour en faciliter l'accès; et
2. Créer un espace tranquille pour le public.

Technologies de l'information et de communication (TIC)

Nous utilisons la technologie pour aider les visiteurs, le personnel et les bénévoles. En 2025, nous avons ajouté un nouveau système de gestion du contenu et une application d'accessibilité à nos expositions. Ces nouvelles technologies permettent à un plus grand nombre de personnes d'accéder aux histoires que nous partageons. Nous apprenons comment ajouter du contenu et des renseignements supplémentaires à ces plateformes accessibles.

Obstacles dans le domaine des TIC

Grâce aux commentaires du personnel, des bénévoles et de la communauté, nous avons identifié les obstacles suivants dans le domaine des TIC :

- Certains membres du personnel et bénévoles ne savent pas exactement ce qu'est l'accessibilité numérique. Ils ont demandé une formation sur :
 - Comment préparer le contenu pour les plateformes numériques;
 - Comment créer un texte alternatif;
 - Les règles applicables au contenu audio et vidéo;
 - Les règles applicables aux documents en ligne;
 - Comment utiliser NaviLens.
- Nous manquons de clarté en ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et l'accessibilité; et
- Nous n'avons pas beaucoup d'archives d'artéfacts en ligne qui soient entièrement accessibles.

Actions en cours dans le domaine des TIC

Le Musée a lancé de nouveaux sites Web en 2022. Ils ont été construits selon les normes WCAG 2.0. Nous continuerons à :

1. Inclure des textes alternatifs (text alt) aux images des sites Web (à l'exception du portail des collections). Des textes alternatifs continuent d'être rédigés pour les images du portail en fonction du temps disponible.
2. Ajouter des transcriptions dans les deux langues officielles aux ressources audio et vidéo.
3. Inclure des fichiers .srt pour nous assurer que les sous-titres audio et vidéo sont accessibles sur nos plateformes de diffusion en continu (à l'exception du portail des collections). Le sous-titrage audio et vidéo des nouveaux enregistrements ajoutés au portail est réalisé depuis 2023 à l'aide de fichiers .srt.
4. Utiliser des annotations ARIA (Accessible Rich Internet Applications) pour rendre le contenu des sites Web plus accessible.
5. Réviser le contenu écrit afin de nous assurer qu'il est lisible. Rester au courant des pratiques recommandées en matière de lecteurs d'écran et de valideurs.
6. Faire l'essai des pages Web et résoudre les problèmes à l'aide de valideurs d'accessibilité en ligne.

7. Fournir des guides sur la façon de créer du contenu accessible pour le Web.
8. Utiliser des tests d'utilisateurs à distance pour vérifier l'accessibilité.
9. Continuer de tester, d'examiner et de corriger les propriétés numériques afin qu'elles soient totalement conformes aux normes WCAG 2.0 AA (ou au niveau le plus récent à ce moment) d'ici 2028.

Actions relatives aux TIC pour 2026

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2026, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Proposer au personnel et aux bénévoles des séances de formation sur l'accessibilité numérique. Cette formation inclura :
 - a. Comment préparer le contenu pour les plateformes numériques;
 - b. Comment créer un texte alternatif;
 - c. Les règles applicables au contenu audio et vidéo;
 - d. Les règles applicables aux documents en ligne;
 - e. Comment utiliser NaviLens.
2. Ajouter 10 enregistrements d'artéfacts accessibles en ligne.

Actions relatives aux TIC pour 2027

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2027, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Ajouter 10 enregistrements d'artéfacts accessibles en ligne.

Actions relatives aux TIC pour 2028

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2028, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Ajouter 10 enregistrements d'artéfacts accessibles en ligne.

Communication, autre que les TIC

Nos panneaux utilisent des mots clairs, des icônes simples et des couleurs contrastées. Le personnel et les bénévoles sont formés pour parler clairement, offrir de l'aide et répéter ou écrire l'information au besoin. Les récits sociaux sont disponibles en gros caractères et sur l'application NaviLens en langage simple. Nous proposons des visites publiques et des visites privées sur demande.

Des messages d'urgence et de sécurité sont affichés. Les messages d'urgence et de sécurité sont disponibles dans l'application NaviLens et peuvent être lus à haute voix dans plus de 35 langues.

Vous pouvez nous envoyer vos commentaires en personne, par téléphone ou sur papier afin que nous puissions continuer à nous améliorer.

Obstacles dans le domaine de la communication

Grâce aux commentaires du personnel, des bénévoles et de la communauté, nous avons identifié les obstacles suivants dans le domaine de la communication, autre que les TIC :

- Nos bureaux, situés au 201-1099, ch. Marginal, sont difficiles à trouver;
- La signalisation de la porte d'entrée du Musée est difficile à comprendre. Au rez-de-chaussée, il est difficile de savoir si une personne se trouve devant un Musée. La porte coulissante en verre est déroutante;
- Certains documents relatifs à la location d'installations ne sont pas accessibles aux lecteurs d'écran; et
- Le personnel et les bénévoles ne savent pas quoi faire des documents internes qui ne sont pas adaptés aux lecteurs d'écran ou qui ne sont pas accessibles.

Actions en cours dans le domaine de la communication, autre que les TIC

Dans notre premier plan d'accessibilité, le personnel, les bénévoles et la communauté nous ont fait part d'obstacles dans le domaine de la communication. Nous nous sommes concentrés sur les mesures à prendre pour y remédier. Nous continuerons ce qui suit :

1. Publier au moins une fois par an sur les médias sociaux un article sur les offres d'accessibilité;
2. Partager les rapports d'avancement et les plans mis à jour;
3. Continuer de collaborer afin d'uniformiser l'orientation.

Actions relatives à la communication pour 2026

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2026, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Ajouter à notre site Web un itinéraire et une carte accessible aux lecteurs d'écran pour trouver nos bureaux;
2. Mettre à jour la signalisation de notre porte principale pour la rendre moins confuse;
3. Vérifier et corriger les documents relatifs à la location d'installations qui ne sont pas adaptés aux lecteurs d'écran en ligne; et
4. Travailler avec le groupe de travail des champions de l'accessibilité pour créer une stratégie visant à rendre les documents internes accessibles.

Actions relatives à la communication pour 2027

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2027, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Collaborer avec le groupe de travail des champions de l'accessibilité pour dispenser une formation sur la mise à jour des documents internes en vue de leur accessibilité.

Actions relatives à la communication pour 2028

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2028, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Travailler avec les gestionnaires pour mettre les documents internes à jour afin de les rendre accessibles.

[**Acquisition de biens, de services et d'installations**](#)

Lorsque nous achetons des biens ou des services, nous prévoyons l'accessibilité dès le départ. Nous consultons le public, le personnel et les bénévoles avant de faire des achats importants. Nous sommes à l'écoute des besoins. Nous demandons aux fournisseurs de montrer comment leurs produits sont accessibles. Nous incluons des exigences claires en matière d'accessibilité dans les devis et les contrats. Nous testons les articles avec le personnel ou les visiteurs au besoin.

Obstacles dans le domaine de l'acquisition

Grâce aux commentaires du personnel, des bénévoles et de la communauté, nous avons identifié les obstacles suivants dans le domaine de l'acquisition :

- Le langage contractuel est difficile à comprendre.

Actions en cours dans le domaine de l'acquisition

Dans notre premier plan d'accessibilité, le personnel, les bénévoles et la communauté nous ont fait part d'obstacles dans le domaine de l'acquisition. Nous nous sommes concentrés sur les mesures à prendre pour y remédier. Nous continuerons à :

1. Consulter les parties prenantes avant de faire des achats importants.
2. Proposer aux soumissionnaires des visites facultatives du site.
3. Fournir des notes de visite du site à tous les soumissionnaires.
4. Répondre à tous les soumissionnaires lorsque des questions sont posées.
5. Le cas échéant, définir les exigences en matière d'accessibilité dans la section de l'étendue des travaux des documents de passation de marchés.
6. Le cas échéant, définir les services de consultation en matière d'accessibilité dans les documents de passation de marchés.
7. Le cas échéant, définir les exigences, en consultation avec les utilisateurs finaux ou les groupes représentant les personnes en situation de handicap.
8. Le cas échéant, utiliser des prototypes et des démonstrations de produits pour permettre aux utilisateurs finaux d'en tester les caractéristiques.

Actions relatives à l'acquisition pour 2026

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2026, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Le cas échéant, réviser les contrats pour qu'ils soient rédigés en langage clair.

Actions relatives à l'acquisition pour 2027

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2027, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Le cas échéant, réviser les contrats pour qu'ils soient rédigés en langage clair.

Actions relatives à l'acquisition pour 2028

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2028, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Le cas échéant, réviser les contrats pour qu'ils soient rédigés en langage clair.

Conception et prestation de programmes et de services

Le personnel et les bénévoles sont formés pour accueillir tous les visiteurs, leur expliquer les différentes possibilités et les aider sur demande. Nous utilisons un langage clair et des formats multiples. Dans la mesure du possible, nous proposons des options telles que des descriptions visuelles, des sièges et des espaces calmes.

Obstacles dans le domaine de la conception et prestation de programmes et de services

Grâce aux commentaires du personnel, des bénévoles et de la communauté, nous avons identifié les obstacles suivants :

- Certains sièges de nos expositions ne sont pas accessibles.
- Nous n'avons pas de guide d'accessibilité pour les expositions que nous accueillons.
- Les personnes qui ne peuvent pas voir les artefacts n'ont pas d'autre moyen d'en faire l'expérience.
- Nous ne savons pas si les programmes éducatifs répondent aux objectifs d'accessibilité.
- Nous n'avons pas d'éclairage pour les podiums.
- Il peut être difficile de se déplacer dans notre Boutique.

Actions dans le domaine de la conception et prestation de programmes et de services

Dans notre premier plan d'accessibilité, le personnel, les bénévoles et la communauté nous ont fait part d'obstacles dans le domaine de la conception et de la prestation. Nous nous sommes concentrés sur les mesures à prendre pour y remédier. Nous continuerons à :

1. Offrir une entrée gratuite à une personne de soutien.

2. Fournir l'accès à des fauteuils roulants, disponibles à la billetterie, gratuitement.
3. Offrir des visites privées du Musée sans frais supplémentaires aux visiteurs ayant des besoins particuliers.
4. Offrir des rendez-vous privés avec le Centre d'histoire familiale Banque Scotia aux visiteurs ayant des besoins particuliers.
5. Offrir des places accessibles aux fauteuils roulants dans le théâtre.
6. Offrir des espaces publics entièrement accessibles aux personnes en fauteuil roulant.
7. Offrir des programmes publics soit gratuits, soit inclus dans le prix d'entrée.
Dans la mesure du possible, offrir des programmes publics en ligne offrant un soutien intégré.
8. Proposer des expériences d'exposition à toucher.
9. Créer des expositions avec du contenu en format vidéo et audio. Les vidéos sont sous-titrées.
10. Veiller à ce que les expositions soient conçues et construites selon les normes d'accessibilité d'exposition Ingenium (2018) ou mieux.
11. Fournir des outils d'accessibilité à l'entrée de chaque exposition.

Actions relatives à la conception et à la prestation de programmes et de services pour 2026

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2026, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Tester et développer des capacités d'impression 3D pour des expériences accessibles telles que des reproductions d'artéfacts.
2. Examiner les outils d'accessibilité à l'entrée de chaque exposition et les réviser en fonction des réactions des visiteurs.
3. Organiser un test de groupe local NaviLens et un test de visite audio.
4. Fournir le récit social de l'exposition itinérante *à la table : le goût de l'immigration* à tous les lieux d'accueil.
5. Évaluer les programmes éducatifs avec la communauté pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs d'accessibilité.
6. Acheter des lampes pour les podiums.

7. Remplacer les tabourets portables manquants pour les kiosques d'accessibilité.
8. Mettre à jour le récit social.
9. Établir un partenariat avec la communauté des personnes en situation de handicap pour élaborer nos programmes publics.
10. Mettre à jour le document de travail sur l'accessibilité des expositions, qui s'ajoutera au Guide d'accessibilité Ingenium pour les expositions et aux normes d'accessibilité les plus récentes.
11. Remplacer le comptoir de la Boutique pour améliorer l'accessibilité (objectif de 2025).

Actions relatives à la conception et à la prestation de programmes et de services pour 2027

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2027, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Tester et développer des capacités d'impression 3D pour des expériences accessibles telles que des reproductions d'artéfacts.
2. Examiner les outils d'accessibilité à l'entrée de chaque exposition et les réviser en fonction des réactions des visiteurs.
3. Fournir le récit social de l'exposition itinérante *à la table : le goût de l'immigration* à tous les lieux d'accueil.
4. Évaluer les programmes éducatifs avec la communauté pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs d'accessibilité.
5. Établir un partenariat avec la communauté des personnes en situation de handicap pour élaborer nos programmes publics.
6. Mettre à jour le document de travail sur l'accessibilité des expositions, qui s'ajoutera au Guide d'accessibilité Ingenium pour les expositions et aux normes d'accessibilité les plus récentes.
7. Inclure des produits pour l'accessibilité dans la Boutique.

Actions relatives à la conception et à la prestation de programmes et de services pour 2028

Outre les actions en cours susmentionnées, en 2028, nous prévoyons les actions suivantes :

1. Examiner les tables et les chaises dans les espaces d'exposition et formuler des recommandations sur la base des pratiques exemplaires en matière d'accessibilité.
2. Établir un guide d'accessibilité pour évaluer les expositions itinérantes que nous accueillons.
3. Tester et développer des capacités d'impression 3D pour des expériences accessibles telles que des reproductions d'artéfacts.
4. Examiner les outils d'accessibilité à l'entrée de chaque exposition et les réviser en fonction des réactions des visiteurs.
5. Fournir le récit social de l'exposition itinérante *à la table : le goût de l'immigration* à tous les lieux d'accueil.
6. Évaluer les programmes éducatifs avec la communauté pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs d'accessibilité.
7. Établir un partenariat avec la communauté des personnes en situation de handicap pour élaborer nos programmes publics.
8. Revoir l'expérience des visiteurs au rez-de-chaussée en ce qui concerne l'orientation, les zones d'attente et les sièges accessibles à tous.
9. Mettre à jour le document de travail sur l'accessibilité des expositions, qui s'ajoutera au Guide d'accessibilité Ingenium pour les expositions et aux normes d'accessibilité les plus récentes.
10. Inclure des produits pour l'accessibilité dans la Boutique.

Transport

Les transports sont considérés comme un pilier de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Le Musée n'offre pas de services de transport. Cependant, en tant que locataire de l'Autorité portuaire d'Halifax (APH), nous utilisons les stationnements publics de l'APH. Le stationnement et les allées extérieures sont sous la responsabilité de l'APH. L'APH met à disposition un stationnement accessible depuis l'entrée du Musée.

Obstacles liés au domaine du transport

Grâce aux commentaires du personnel et des bénévoles, nous avons identifié les obstacles liés au domaine du transport :

- Nous sommes loin d'un arrêt d'autobus.
- Une route très fréquentée se trouve devant le Musée.

- Nous ne sommes pas certains de l'utilisation d'Access-A-Bus.

Actions relatives au transport pour 2026

Nous continuerons à travailler avec l'APH pour gérer les obstacles liés au transport. En 2026, nous ferons ce qui suit :

1. Prévoir des places de stationnement accessibles.
2. Examiner l'information liée à Access-A-Bus et la partager avec notre personnel et nos bénévoles.
3. Le cas échéant, communiquer avec le personnel et les bénévoles concernant le trafic dans l'APH.

Actions relatives au transport pour 2027

Nous continuerons à travailler avec l'APH pour gérer les obstacles liés au transport. En 2027, nous ferons ce qui suit :

1. Fournir des places de stationnement accessibles.
2. Le cas échéant, communiquer avec le personnel et les bénévoles concernant le trafic dans l'APH.

Actions relatives au transport pour 2028

Nous continuerons à travailler avec l'APH pour gérer les obstacles liés au transport. En 2028, nous ferons ce qui suit :

1. Fournir des places de stationnement accessibles.
2. Le cas échéant, communiquer avec le personnel et les bénévoles concernant le trafic dans l'APH.

Conclusion

Nous voulons que chaque personne se sente la bienvenue au Musée. Ce plan est notre feuille de route. Il explique ce que nous allons faire, qui en est responsable et quand nous ferons rapport sur les progrès accomplis. En tant qu'institution d'apprentissage, nous croyons à la formation et au perfectionnement professionnel. Il est important que notre équipe soit formée à reconnaître les personnes en situation de handicap et à communiquer efficacement avec elles. Nous savons que nous avons encore du travail à faire et nous continuerons à écouter, à apprendre et à nous améliorer.

Si vous rencontrez un obstacle au Musée ou en ligne, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous y répondrons et nous nous efforcerons d'y remédier.

Processus de rétroaction

Nous invitons tout le monde à nous envoyer des commentaires sur :

- comment le Musée met en œuvre son Plan d'accessibilité;
- comment le Musée fournit ses rapports d'avancement;
- les obstacles que le personnel du Musée rencontre, et
- les obstacles rencontrés par le public lors de son expérience au Musée.

Nous accuserons réception de votre commentaire dans les plus brefs délais.

L'accusé de réception se fera, dans la mesure du possible, dans le même format que celui dans lequel la rétroaction a été envoyée. Un accusé de réception des commentaires envoyés par le formulaire en ligne sera envoyé par courriel dans les 5 jours ouvrables. Les formats imprimés, en gros caractères et électroniques peuvent prendre jusqu'à 15 jours ouvrables. Les formats braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours ouvrables. Toute rétroaction sera reçue par la vice-présidente des opérations et sera partagée avec les gestionnaires ayant une responsabilité fonctionnelle et/ou avec le Groupe des champions de l'accessibilité, le cas échéant.

La rétroaction reçue fera l'objet d'un suivi dans les rapports d'avancement du plan d'accessibilité. Cette rétroaction pourrait guider les mises à jour du plan.

Les commentaires électroniques et imprimés seront conservés pendant une période de sept (7) ans. Les conversations téléphoniques seront conservées par l'entremise de transcriptions. La messagerie vocale sera convertie en courriel. Les commentaires reçus sur les médias sociaux pourraient être enregistrés sous la forme d'une capture d'écran.

Pour faire part de vos commentaires, veuillez communiquer avec Ashley MacPherson, VP Opérations :

- Par notre formulaire de rétroaction en ligne : <https://quai21.ca/plan-daccessibilite-et-le-processus-de-retroaction/formulaire-de-retroaction-sur-laccessibilite>

- Par téléphone : 1-902-425-7770 poste 295 Il s'agit d'un numéro de téléphone dédié à la rétroaction sur l'accessibilité.
- Par courriel : accessibilite@quai21.ca
- Par courrier :
Musée canadien de l'immigration du Quai 21
201-1099, chemin Marginal
Halifax, Nouvelle-Écosse, Canada
B3H 4P7
- Par les médias sociaux en utilisant Facebook Messenger :
@Canadian Museum of Immigration/Musée canadien de l'immigration

Commentaires anonymes

Les commentaires anonymes peuvent être soumis par le [formulaire de rétroaction en ligne](#) ou par courrier. Nous ne sommes pas en mesure de répondre aux commentaires anonymes.

Glossaire

ASL : La langue des signes américaine (ASL) est l'une des principales langues utilisées par les personnes sourdes au Canada pour communiquer, avec la langue des signes québécoise (LSQ) et les langues des signes autochtones.

Accessible : Le terme « accessible » désigne un lieu physique ou numérique dans lequel il est facile de naviguer ou un programme ou un service pouvant facilement être acquis ou compris.

Champions de l'accessibilité : Les champions de l'accessibilité sont le groupe de travail composé de membres du personnel du Musée qui dirigent les initiatives en matière d'accessibilité au sein du Musée.

Commissaire à l'accessibilité : Le Commissaire à l'accessibilité est une personne chargée de faire appliquer certaines parties de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (la Loi) et de traiter les plaintes relatives à l'accessibilité déposées en vertu de la Loi. Cette personne est membre de la Commission canadienne des droits de la personne. Le Commissaire conseille le ministre responsable de l'accessibilité quant à l'administration et à l'application de la Loi. Le Commissaire à l'accessibilité publie un rapport annuel contenant des renseignements sur ses

activités d’application (comme les inspections ou les sanctions), les plaintes et les problèmes d’accessibilité systémiques ou émergents qu’il a observés.

Formats accessibles ou alternatifs : Les formats accessibles ou alternatifs désignent les renseignements présentés dans un format différent, accessible aux personnes en situation de handicap. Il peut s’agir de textes audio, en braille, en gros caractères ou électroniques.

Plan d’accessibilité : Un plan d’accessibilité explique les mesures qu’une organisation prendra pour identifier, supprimer et prévenir les obstacles à l’accessibilité afin que ses politiques, programmes, pratiques et services soient accessibles aux personnes en situation de handicap.

Adaptation : Une mesure d’adaptation est la personnalisation d’un lieu de travail afin de surmonter les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap.

Obstacle : Les obstacles sont tout ce qui empêche les personnes de participer pleinement et équitablement à la société. Les obstacles peuvent être physiques, architecturaux, technologiques, basés sur les communications ou les attitudes.

Braille : Le braille est un système de points en relief que les personnes aveugles ou malvoyantes peuvent lire avec leurs doigts.

Consultation : Aux fins de la Loi, la consultation consiste à demander la rétroaction des personnes en situation de handicap. Cela peut se faire de différentes manières, par exemple en personne lors d’événements, ou par écrit au moyen de documents ou de sondages. La Loi exige que les organisations consultent les personnes en situation de handicap lors de l’élaboration des plans d’accessibilité et des rapports d’avancement, et qu’elles décrivent comment elles ont procédé à ces consultations.

Services de consultation : Un service de consultation est une aide professionnelle dans le cadre de laquelle des experts écoutent vos besoins, répondent aux questions et donnent des conseils pratiques ou des plans pour résoudre un problème ou améliorer le fonctionnement de quelque chose.

Handicap : Le handicap désigne toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d’apprentissage, de communication

ou sensorielle, ou une limitation fonctionnelle, qu'elle soit de nature permanente, temporaire ou épisodique, évidente ou non, qui, en combinaison avec un obstacle, entrave la pleine et égale participation d'une personne à la société.

Discrimination : La discrimination est une action ou une décision qui maltraite ou traite injustement une personne ou un groupe pour des raisons telles que le genre, la race, l'âge ou le handicap. Elle impose un désavantage ou limite l'accès qui est donné aux autres.

Texte électronique : Un texte électronique est un texte compatible avec les technologies d'adaptation qui aident les personnes en situation de handicap. Il peut être lu à haute voix à l'aide d'un logiciel de synthèse vocale ou d'un lecteur d'écran.

Gros caractères : Les gros caractères sont des textes dont la taille est supérieure à la taille standard de 12 points et qui comportent d'autres caractéristiques d'accessibilité.

Application NaviLens : Pour améliorer l'accessibilité, nous utilisons la technologie [NaviLens](#). Les visiteurs peuvent télécharger l'application gratuite NaviLens ou NaviLens Go. Avec l'application, ils peuvent scanner près de 100 codes. Ces codes fournissent une navigation audio, des détails sur la signalisation et des renseignements sur les expositions en 37 langues. Cela nous aide à offrir une expérience inclusive pour tout le monde, y compris les personnes souffrant de handicaps visuels, auditifs ou de mobilité. Les codes peuvent être détectés jusqu'à une distance de 10 mètres. Ils aident les utilisateurs à naviguer dans l'espace en toute confiance.

Rien sans nous : « Rien sans nous » est le principe selon lequel les personnes en situation de handicap doivent être consultées lors de l'élaboration de lois, de politiques et de programmes qui les concernent.

Actions en cours : Les actions en cours sont des éléments de notre premier plan d'accessibilité sur lesquels nous travaillons encore. Le personnel du Musée, les bénévoles et les consultants ont échangé sur ce que nous pouvions faire pour soutenir les améliorations en matière d'accessibilité au cours de l'élaboration et de l'exécution de notre premier plan d'accessibilité. Nous avons identifié des actions utiles à long terme. Nous continuerons ces actions.

Lecteur d'écran : Un lecteur d'écran est un logiciel qui permet aux personnes souffrant de handicaps visuels de lire des textes sur des ordinateurs ou des téléphones intelligents.

Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) : Les WCAG sont un ensemble de règles permettant de concevoir des sites Web pour que leur contenu et leur présentation soient accessibles.